

Mairie du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)

ARRÊTE DU MAIRE



ARRETE N° 2022-375
MODIFICATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT PAYANT

AVENUE EUGENE THOMAS

(Contre-allées côtés pair et impair comprises)

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.115-1 à L.141-2 à L.141-12, R115-1 à R.116-2 et R141-12 à R.141-22 ;
- Vu l'ordonnance de Police du 1er juin 1969, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique;
- Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation du stationnement de surface et notamment l'article 15 ;
- Vu l'avis favorable de Madame la Directrice des Services Techniques.

Considérant que pour permettre **le montage de barnums, l'organisation et la tenue d'un vide grenier** avenue Eugène Thomas, il est nécessaire de réglementer provisoirement l'utilisation du domaine public, la circulation et le stationnement payant, et cela par mesure de sécurité.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Les contre-allées côtés pairs et impairs de l'Avenue Eugène Thomas seront fermées à la circulation. Les entrées charretières resteront libres d'accès.

Du vendredi 23 septembre à 18h00 au samedi 24 septembre 2022 à 19h00

ARTICLE 2 : Le stationnement payant ou non de l'avenue Eugène Thomas, contre-allées comprises, sera interdit, avec application de l'article R417.10 du Code de la route, pour permettre la tenue du vide grenier et le stationnement des véhicules des exposants.

Du vendredi 23 septembre à 18h00 au samedi 24 septembre 2022 à 19h00

ARTICLE 3 : Les places de stationnement des 2 côtés de la rue Jean Monnet, comprises entre l'avenue Eugène Thomas et l'entrée du parking Leclerc, à l'exception de la place PMR, seront neutralisées pour permettre le stationnement des véhicules des exposants :

Le samedi 24 septembre 2022 de 7h00 à 19h00

ARTICLE 4 : Les services techniques de la ville sont chargés de mettre en place une signalétique adaptée aux prescriptions du présent arrêté. Les agents de la Direction de la Police Municipale de Proximité sont chargés de faire respecter les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Cette signalisation doit être visible et entretenue durant toute la période de validité du présent arrêté et ce de jour comme de nuit.

ARTICLE 6 : Les contraventions à ces dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et décrets en vigueur.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Direction des Services techniques
- Monsieur le Commissaire de Police
- Service de la tranquillité urbaine
- DTVD/STO du Conseil Départemental du Val-de-Marne
- Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris Masséna et Villejuif
- DAP service commerce
- Société Q-Park

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 20 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Luc LAURENT

Maurent